

PRÉVENTION

Les centres de vacances et de loisirs : lieux de prévention

La prévention des risques sanitaires et sociaux constitue une priorité des pouvoirs publics en Polynésie française.

Les centres de vacances et de loisirs représentent de par leur vocation éducative et le nombre d'enfants et jeunes qu'ils accueillent, des lieux privilégiés pour la diffusion de message de prévention et la sensibilisation à de bonnes pratiques dans les domaines suivants :

◆ Santé

- Équilibre alimentaire : l'alimentation équilibrée, les besoins alimentaires en fonction de l'âge, du mode de vie...
- Hygiène corporelle : l'hygiène quotidienne du corps (douche, lavage des mains, brossage des dents...), être propre sur soi (linge propre)...
- Propreté des lieux de vie : l'insuffisance d'hygiène (gale, poux...)

◆ Sécurité routière

- Le bon usage de la route : circuler à pied en ville (trottoir, usage du passage protégé pour traverser...), circuler à pied en agglomération (sens de circulation, traversée, voir et se faire voir...), circuler en deux roues
- Les protections : en deux roues (port du casque, feux de nuit...), en voiture (port de la ceinture de sécurité, usage du rehausseur et siège bébé...)
- L'incivisme et les dangers : conduite en état d'ébriété, vitesse au volant...

◆ Conduites à risques : *les effets physiques, les risques et les conséquences sanitaires, psychologiques, relationnelles...*

- L'alcool
- Le tabac
- Les drogues : pakalolo, ice...

◆ Activités à risques

- Jeux d'enfants dangereux : le foulard, pendaison...
- Internet : dangers de la navigation libre...

◆ Enfance maltraitée

- Droits et devoirs des enfants
- La maltraitance : physique, morale, violences verbales... expliquer, comment réagir...

◆ Protection de l'environnement

- L'environnement : qu'est-ce que c'est, en quoi cela consiste, comment ça marche, pourquoi c'est important, comment notre vie y est mêlée...
- Protéger : que faisons-nous de et avec notre environnement, pourquoi faut-il en prendre soin, comment en prendre soin individuellement, collectivement...



Pour mettre en place vos actions de prévention et selon votre projet dans ce domaine, vous pouvez éventuellement bénéficier d'un financement de la part des institutions (Ministères et Services concernés par le thème) ou des établissements de la Polynésie française. N'hésitez pas à vous renseigner.

Plusieurs services de l'État ou de la Polynésie française peuvent également vous apporter un soutien technique pour la mise en œuvre de projets de prévention au cours de votre séjour, parmi lesquels :

- la gendarmerie (*voir la gendarmerie la plus proche*)
- la direction de la santé :
 - le centre spécialisé en alcoologie et toxicomanie www.drogue-polynesie.com - Tél. 460 067
 - le kiosque info santé www.sante.gov.pf - Tél. 460.088
 - le centre d'hygiène et de salubrité publique www.hygiene-publique.gov.pf - Tél. 503.745
- la direction des affaires sociales www.solidarite.gov.pf - Tél. 465.846
- la direction de l'environnement www.environnement.pf - Tél. 476.666
- la délégation à la sécurité routière www.dsr.gov.pf - Tél. 50.41.55